

19 septembre 2017

Les papes et l'Europe

par Pierre de Charentenay, Jésuite, directeur de l'Institut Catholique de la Méditerranée, Marseille

Les papes et l'Europe

L'Europe n'est qu'une petite péninsule au bout de l'Asie ! On comprendra dès lors que l'enseignement de l'Eglise ne se soit pas exprimé au niveau universel sur les aventures de ce continent, sauf pour en dénoncer les dérives dans l'encyclique de Pie XI, *Mit Brennender Sorge*, qui, en 1937 attirait, en allemand, l'attention du monde sur les développements de l'idéologie national-socialiste et du culte de l'Etat. En revanche, les papes se sont fortement engagés pour la pacification du continent européen, à commencer par Benoit XV. Elu le 3 septembre 1914, celui-ci s'est efforcé en vain de ramener les belligérants aux tables de négociations. Et, depuis, ses successeurs ont été très attentifs à tous les efforts accomplis pour réaliser une construction pacifique.

Soutien pour les efforts d'unité

Dès la sortie de la II^o guerre Mondiale, en 1948, avant que le souvenir de la guerre se soit estompé, Pie XII souligne la nécessité de la construction rapide d'une union européenne pour laquelle il manifeste un grand intérêt. Il envoie un représentant personnel au Congrès européen de La Haye le 7 mai 1948. Quelques mois plus tard, il souligne qu'il « attend des grandes nations du continent qu'elles sachent faire abstraction de leur grandeur d'autrefois pour s'aligner sur une unité politique et économique supérieure »[1]. Tout est en germe, dans ces discours, y compris le « respect des caractères culturels de chacun des peuples ».

Presque 10 ans plus tard, en 1957, le même Pie XII rappelle devant le Congrès d'Europe : « Vous savez avec quelle sollicitude nous suivons les progrès de l'idée européenne et des efforts concrets, qui tendent à la faire pénétrer davantage dans les esprits et à lui donner, suivant les possibilités actuelles, un commencement de réalisation »[2]. L'expression de cette sollicitude est telle que certains en viennent, parmi les socialistes français notamment, à parler d'une Europe Vaticane.

Dans un message aux Semaines sociales de France en 1962[3], son successeur Jean XXIII évoque à son tour « la base même d'un ensemble européen, dont les participants auront peu à peu à définir des institutions communes qui, tout en assurant le bien de chaque communauté, sauront promouvoir le bien commun européen ».

Mais un autre champ de réflexion tourne autour de l'héritage spirituel de

l'Europe. Il est particulièrement souligné par Paul VI quand il proclame St Benoît patron de l'Europe : « C'est pour que cet idéal de l'unité spirituelle de l'Europe soit désormais sacré et intangible pour les hommes d'aujourd'hui, ceux qui peuvent agir et ceux qui ne peuvent que désirer, pour que ne leur manque pas l'aide d'en haut, pour mettre cet idéal en pratique par d'heureuses décisions, que Nous avons voulu proclamer saint Benoît patron et protecteur de l'Europe »[4].

Il s'agit jusque-là de discours assez généraux, favorables aux efforts pour garantir la paix en Europe, sans avancer de proposition plus précise et sans qu'il y ait une présence institutionnelle au sein des institutions européennes en cours de développement à Bruxelles. En revanche, le Saint Siège a obtenu un statut d'observateur au Conseil de l'Europe, depuis le 7 mars 1970, ce qui lui permet d'intervenir dans les domaines des droits de l'homme traités par ce Conseil. La différence de statut vient de ce que le Conseil de l'Europe et les institutions bruxelloises n'ont pas le même caractère juridique. Il n'y a pas « d'observateurs » représentant les Eglises dans les institutions de la Communauté économique européenne. Cependant, depuis 2009, le Traité de l'Union européenne organise dans le cadre de l'article 17 un dialogue structuré avec les Eglises, qui n'a pas d'équivalent au Conseil de l'Europe.

Pour montrer que l'Europe prend corps aussi dans l'Eglise, plusieurs présidents de conférences épiscopales créent en mars 1971 le CCEE, Conseil des conférences épiscopales d'Europe (dont le siège est à Saint Gall en Suisse). Son but est d'être « un organisme de communion entre les conférences épiscopales d'Europe qui a comme finalité la promotion et la conservation des biens de l'Église »[5]. Si la visée est essentiellement interne à l'Eglise et d'ordre pastoral, elle touche à la Doctrine sociale de l'Eglise par sa volonté de montrer la solidarité des Eglises de tous les pays d'Europe, au-delà des diversités politiques, notamment au moment de la guerre froide, sans entrer pour autant dans les formes politiques de leur lien. L'Eglise manifeste ainsi deux visions de la Doctrine sociale : l'une plus spirituelle et l'autre directement en rapport avec les institutions politiques communautaires nouvelles qui se mettent en place.

Le tournant de 1980

Une étape est franchie au début des années 80 quand la construction européenne approfondit son projet. En 1950, l'Eglise catholique n'était pas directement engagée dans la CECA, ni en 1957 dans le Traité de Rome instituant la Communauté économique européenne - il s'agissait essentiellement au début d'une association économique de quelques Etats. Mais la première élection du Parlement européen au suffrage universel en juin 1979, dans les 9 pays membres à l'époque, transformait le projet économique en un projet largement politique, puisque les peuples devaient élire des représentants qui participeraient aux choix faits par la Communauté. De plus, les intentions d'élargissement de l'Union laissaient entrevoir une nouvelle unité du continent.

Aussi bien, les évêques européens créent-ils, en mars 1980, la COMECE,

Commission des évêchés de la Communauté européenne, composée d'un évêque de chaque pays membre de l'Union. Dès lors, on voit se succéder de multiples prises de position des évêques européens sur tous les sujets qui concernent cette association d'Etats. La COMECE devient ainsi l'instrument d'un discernement régulier du projet politique européen, fait sous l'œil de la Doctrine sociale.

Attentifs à cet approfondissement de l'Union et à son élargissement progressif à une grande partie du continent, les papes ont l'occasion de commenter le projet de cette communauté d'Etats, en particulier lors de leurs visites aux institutions européennes.

La visite de Jean-Paul II au Parlement européen, le 11 octobre 1988, devait faire date : c'était la première fois qu'un pape était reçu dans cette assemblée - où sont alors présents 12 pays. Il donne le ton de sa visite : « Comment l'Eglise pourrait-elle se désintéresser de la construction de l'Europe, elle qui est implantée depuis des siècles dans les peuples qui la composent et les a un jour portés sur les fonts baptismaux, peuples pour qui la foi chrétienne est et demeure l'un des éléments de leur identité culturelle ? » L'Eglise marque ainsi son intérêt pour un processus qu'elle avait sans doute négligé auparavant, parce qu'il apparaissait limité aux questions économiques.

Mais le pape ne se contente pas de reconnaître la part chrétienne de l'Europe ; il exprime son appréciation des développements en cours : « L'Acte unique, qui entrera en vigueur à la fin de 1992, va hâter le processus de l'intégration européenne. Une structure politique commune, émanation de la libre volonté des citoyens européens, loin de mettre en péril l'identité des peuples de la Communauté, sera plus à même de garantir plus équitablement les droits, notamment culturels, de toutes ses régions »[6].

Il adresse plusieurs appels dans la ligne de l'enseignement social. Il souhaite d'abord que l'Europe de l'Est s'intègre dès que possible à ce projet : cela sera réalisé en 2004 avec le grand élargissement de l'Union à 10 membres supplémentaires.

Il invite surtout l'Europe à se tourner vers le Sud : « Nul n'imagine qu'une Europe unie puisse s'enfermer dans son égoïsme. Parlant d'une seule voix, unissant ses forces, elle sera en mesure, plus encore que par le passé, de consacrer ressources et énergies nouvelles à la grande tâche du développement des pays du tiers-monde (...). La coopération européenne sera d'autant plus crédible et fructueuse qu'elle se poursuivra, sans arrière-pensée de domination, avec l'intention d'aider les pays pauvres à prendre en charge leur propre destin »[7]. Une demande qui explicite les invitations répétées dans les encycliques précédentes comme *[Pacem in terris](#)* et *[Populorum progressio](#)*.

Une grande partie de cette intervention est consacrée à la laïcité, dont Jean-Paul II dira lui-même qu'elle fait partie de la Doctrine sociale de l'Eglise[8] ! « Depuis bientôt deux millénaires, l'Europe offre un exemple très significatif de la

fécondité culturelle du christianisme qui, de par sa nature, ne peut être relégué dans la sphère privée. Le christianisme, en effet, a vocation de profession publique et de présence active dans tous les domaines de la vie. Aussi mon devoir est-il de souligner avec force que si le substrat religieux et chrétien de ce continent devait en venir à être marginalisé dans son rôle d'inspirateur de l'éthique et dans son efficacité sociale, c'est non seulement tout l'héritage du passé européen qui serait nié, mais c'est encore un avenir digne de l'homme européen – je dis de tout homme européen, croyant ou incroyant – qui serait gravement compromis »[9].

Les événements de novembre 1989 et la réunification progressive de l'Europe, à propos desquels le rôle de Jean-Paul II fut décisif, amènent un nouveau regard sur cette construction qui prend forme.

Le débat sur le préambule

Au cours de l'année 1999, l'Union européenne lance le processus de rédaction d'une Charte des droits fondamentaux, par la voie d'une Convention réunie à Bruxelles sous la présidence de Roman Herzog, ancien président de la République fédérale d'Allemagne. Le texte est achevé en octobre 2000. Par la suite, une deuxième Convention (de février à octobre 2002), placée sous la présidence de Valéry Giscard d'Estaing, sera chargée d'écrire une constitution.

Un vif débat, largement médiatisé, se déroule à partir de 1999 à propos du préambule de la Charte : devait-il mentionner les héritages chrétiens du continent ? Des divergences s'exprimaient entre la France d'un côté, l'Allemagne, la Pologne et l'Espagne de l'autre, traduisant deux visions de la laïcité. Des parlementaires allemands menaient campagne pour que le texte se réfère à « l'héritage religieux » de l'Europe, alors que les français, tous partis confondus, s'en tenaient à un simple « patrimoine spirituel ».

S'appuyant sur la variété des modèles de relations entre les Eglises et l'Etat en Europe - modèle d'intégration en Allemagne, modèle de séparation toujours négociée en France -, les Eglises, surtout catholiques et orthodoxes, souhaitent être présentes dans cette Charte des droits fondamentaux, avec une reconnaissance formelle de leur existence institutionnelle. La Convention s'y est refusée, tout en reconnaissant le droit à la liberté religieuse, celui de « manifester sa religion individuellement ou collectivement » et le libre droit « de réunion et d'association ». Le préambule mentionnera simplement que l'Union est « consciente de son patrimoine spirituel et moral » : une formule *a minima* qui obtient l'assentiment de la Convention. En revanche, les Eglises se voient reconnaître le caractère singulier de leur statut et l'instauration d'un dialogue régulier entre elles et les institutions de l'Union : un outil important de dialogue avec les hommes de bonne volonté.

La distance manifestée à l'égard de l'Eglise catholique est toujours quelque peu latente. S'il existe un nonce apostolique du Saint-Siège auprès de la Communauté européenne depuis 1970, ce n'est qu'en 2006 que l'Union officialise une

représentation auprès du Saint-Siège.

Benoît XVI et les racines chrétiennes

Malgré des négociations sur une telle visite, le pape Benoît XVI n'a jamais pu se rendre dans les institutions européennes. De nombreux membres du Parlement européen manifestaient en effet une hostilité à l'égard de l'Eglise, rendant cette rencontre difficile à gérer. Par ailleurs, le pape se montrait très sévère sur l'abandon par l'Europe de ses propres valeurs, fortement dénoncé lors de son discours le 24 mars 2007 pour le 50^e anniversaire du Traité de Rome. Cependant, une telle prise de position risquait de mélanger les évolutions culturelles et la construction politique, qui est d'un autre ordre.

Pour autant, le pape manifestait à plusieurs reprises son intérêt pour la construction européenne. En recevant les élus du Parti Populaire européen, le 30 mars 2006, il revenait sur l'héritage chrétien : « L'Europe doit faire face à des questions complexes de grande importance, telles que la croissance et le développement de l'intégration européenne, la définition toujours plus précise de politiques communes au sein de l'Union et le débat sur son modèle social. Pour atteindre ces objectifs, il sera important de s'inspirer, avec une fidélité créative, de l'héritage chrétien qui a apporté une contribution tout à fait particulière à la formation de l'unité de ce continent. En tenant compte de ses racines chrétiennes, l'Europe sera capable de donner une orientation sûre au choix de ses citoyens et de ses peuples, elle renforcera sa conscience d'appartenir à une civilisation commune et elle consolidera l'engagement de tous dans le but de faire face aux défis du présent en vue d'un avenir meilleur. »

En affirmant ainsi que les racines chrétiennes de l'Europe peuvent inspirer le continent pour avancer dans son développement et son intégration, Benoît XVI ne précisait pas davantage son propos.

C'est au sein de la COMECE que se poursuit un travail de discernement sur le développement politique de l'Union, dans la ligne d'une économie sociale de marché. Elle publie régulièrement des textes de grand intérêt : « Ouvrons nos cœurs » (2004) ou « La pauvreté est un défi que l'UE et les Eglises doivent relever ensemble » (2010).

Le pape François

Bénéficiant d'une autre aura que son prédécesseur et venant d'un autre continent, le pape François reçoit une invitation pour s'adresser au Parlement européen lorsqu'il se rend à Strasbourg, le 25 novembre 2014. François situe son propos au cœur de l'enseignement social de l'Eglise en insistant sur la centralité de la personne humaine : « Mettre au centre la personne humaine signifie avant tout faire en sorte qu'elle exprime librement son visage et sa créativité, au niveau des individus comme au niveau des peuples. [...] Une histoire bimillénaire lie l'Europe et le christianisme. Une histoire non exempte de conflits et d'erreurs, de

péchés même, mais toujours animée par le désir de construire pour le bien. »

Le pape François revient dès lors sur sa vision des rapports avec le christianisme : « En ce sens j'estime fondamental, non seulement le patrimoine que le christianisme a laissé dans le passé pour la formation socioculturelle du continent, mais surtout la contribution qu'il veut donner, aujourd'hui et dans l'avenir, à sa croissance. Cette contribution n'est pas un danger pour la laïcité des États ni pour l'indépendance des institutions de l'Union, mais au contraire un enrichissement. Les idéaux qui l'ont formée dès l'origine le montrent bien : la paix, la subsidiarité et la solidarité réciproque, un humanisme centré sur le respect de la dignité de la personne ». Le thème de la dignité est central dans son discours mais aussi celui de la transcendance - les deux renvoyant l'un à l'autre.

Le pape se situe dans la logique de l'Union européenne, mais finalement, par bien des aspects, il s'adresse à tout l'Occident, notamment quand il s'en prend à l'opulence, à la culture du déchet ou au manque de vigueur du continent.

Au Conseil de l'Europe, où le pape se rend dans la foulée de sa visite au Parlement européen, il aborde le thème de la paix : une question brûlante dans le monde, mais aussi en Europe avec le conflit en Ukraine. « La paix n'est pas la simple absence de guerres, de conflits et de tensions ». Elle est « don de Dieu et fruit de l'action libre et raisonnable de l'homme qui entend poursuivre le bien commun dans la vérité et dans l'amour ».

Devant les deux assemblées, le pape François se fait l'avocat des droits de l'homme, expression de la recherche et du respect de la dignité humaine. Ces affirmations sont dans le droit fil des prises de positions de Jean-Paul II tout au long de son pontificat. Si le pape devait aussi secouer, sinon choquer, son auditoire en parlant d'une « Europe fatiguée et pessimiste » (au Conseil de l'Europe) et d'une « Europe grand-mère » (au Parlement européen), lorsqu'il recevra le prix Charlemagne, le 6 mai 2016, c'est sur un autre ton, plein d'espoir et de dynamisme, qu'il affirme que « les projets des Pères fondateurs, hérauts de la paix et prophètes de l'avenir, ne sont pas dépassés : ils inspirent, aujourd'hui plus que jamais, à construire des ponts et à abattre des murs. [...] Je rêve d'un nouvel humanisme européen, "d'un chemin constant d'humanisation", requérant "la mémoire, du courage, une utopie saine et humaine". Je rêve d'une Europe jeune, capable d'être encore mère : une mère qui ait de la vie, parce qu'elle respecte la vie et offre l'espérance de vie ». En se montrant attentif au projet européen et en l'approuvant, le pape François s'exprime surtout sur un plan spirituel - sur la vigueur des motivations de ses membres -, plus que sur l'articulation des politiques institutionnelles et sociales de l'Union.

Une morale plus spirituelle que politique

Ce parcours de quelque 70 ans de prises de position des papes manifeste une hésitation de l'Eglise à entrer dans l'arène sociale et politique de l'Europe. Jusqu'à Paul VI, les papes ont encouragé la construction de l'Europe pour assurer

son unité, mais sans entrer dans le débat sur sa forme - ce qui revenait aux peuples européens. Il faut attendre les années 80, la création de la COMECE et le rôle joué par Jean-Paul II, pour que le discours de l'Eglise se fasse plus précis sur l'intégration de toute l'Europe au sein d'une institution politique commune.

Mais, avec la prise de position de Jean-Paul II, émerge le discours dominant de l'Eglise sur les dimensions chrétiennes de l'Europe et le respect de ses racines. Le débat sur la Constitution européenne est symbolique de cette orientation. Benoit XVI a répété sa demande de mentionner les origines chrétiennes de l'Europe dans le préambule de la Charte des droits fondamentaux. Il n'a pas pour autant commenté cette chartre qui affirmait les valeurs fondamentales de dignité, de respect de la vie, de liberté religieuse et de solidarité. Il a soutenu le même point de vue devant le Parti Populaire européen en affirmant « qu'il sera important de s'inspirer de l'héritage chrétien ».

Le pape François s'en tient à la même approche, sans entrer dans une réflexion sur la morale politique pratiquée par l'Union européenne dans ses institutions. Ses deux discours à Strasbourg, le 25 novembre 2014, ont la même tonalité, insistant sur la contribution du patrimoine du christianisme pour la formation et la croissance du continent. Citant la Lettre à Diognète[10], pour laquelle « les chrétiens représentent dans le monde ce qu'est l'âme dans le corps », il reprend une position déjà largement affirmée par Benoit XVI et Jean-Paul II.

On peut s'interroger sur cette difficulté de l'Eglise à reconnaître dans l'Union européenne un exemple d'institutions qui embrassent l'essentiel des principes de la Doctrine sociale de l'Eglise. Car la consonance avec cet enseignement n'est pas une surprise, tant les fondateurs et nombre de leurs successeurs sont issus de cette tradition. La subsidiarité, clé du Traité de Maastricht, est devenue un pilier de la construction européenne par la volonté de chrétiens inspirés par l'enseignement de l'Eglise. Ainsi, l'Union européenne incarne, au niveau de ce continent ce que l'Eglise demande au niveau mondial, de [Mater et Magistra](#) à [Caritas in Veritate](#), l'existence d'une autorité de compétence multiple qui puisse éviter les dérives des nationalismes. Le Vatican a-t-il pris toute la mesure de la portée de cette union politique régionale ?

Un travail critique sur le développement de la communauté européenne a été réalisé par la COMECE au fil des années dans une volonté pédagogique, par exemple à travers sa publication mensuelle Europe-Infos, mais aussi par ses analyses et ses nombreuses prises de position. Le discours universel de l'Eglise pourrait s'inspirer de ce qui a été accompli concrètement dans l'Union européenne pour adresser un message plus concret et plus politique à toutes les tentatives de regroupement étatique, dans la ligne des « directives d'action » que son enseignement social a coutume de proposer.

Pour compléter cet article :

Vous trouverez sur le site du Vatican le discours du Pape François prononcé ce 28 octobre 2017 à la fin du colloque (Re)thinking Europe, organisé par la Comece (Commission des évêchés de la Communauté européenne) à l'occasion des 60 ans du Traité de Rome :

http://w2.vatican.va/content/francesco/fr/speeches/2017/october/documents/papa-francesco_20171028_conferenza-comece.html

[1] *Discours de Pie XII aux congressistes de l'Union européenne des Fédéralistes*, Castelgondolfo, 11 novembre 1948.

[2] *Discours de Pie XII aux participants du Congrès d'Europe*, le 17 juin 1957

[3] *Message de Jean XXIII aux Semaines sociales de France*, juin 1962

[4] *Discours de Paul VI à Montecassino*, le 24 octobre 1964

[5] Article 1 des statuts du CCEE

[6] *Discours de Jean-Paul II au Parlement européen*, 11 octobre 1988, n°4

[7] *Discours de Jean-Paul II au Parlement européen*, 11 octobre 1988, n°6.

[8] « Le principe de laïcité, auquel votre pays est très attaché, s'il est bien compris, appartient aussi à la Doctrine sociale de l'Église. » [*Lettre au Président de la Conférence des Évêques de France et à tous les Évêques de France à l'occasion du 100ème anniversaire de la loi de séparation de l'Église et de l'État, 11 février 2005.*](#)

[9] *Discours de Jean-Paul II au Parlement européen*, 11 octobre 1988, n°11.

[10] *Discours au Parlement européen*, 25 novembre 2014.

Pour citer l'article : <https://www.doctrine-sociale-catholique.fr//quelques-themes/85-les-papes-et-l-europe>